



# CAROLINE ÉTIENNE,

PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE  
DES RECEVEURS RÉGIONAUX

**« VIVRE LA MODERNISATION  
DE NOTRE STATUT AU  
QUOTIDIEN ET Y APPORTER  
LA PRATIQUE DU TERRAIN »**



**Alain DEPRET,**  
Secrétaire de rédaction

La Fédération wallonne des receveurs régionaux a désigné, fin de l'année dernière, sa nouvelle présidente. Il s'agit de Caroline Étienne, Receveur à Assesse. Le *Mouvement communal* tenait donc à rencontrer la nouvelle présidente et, par la même occasion, rappeler quelles sont les missions de sa Fédération. Caroline Étienne se dit prête à relever le défi et évoque ici, en nos colonnes, la modernisation du statut des receveurs régionaux en défendant la pertinence d'un système propre à sa profession, désormais mutualiste.

**Madame Étienne, vous êtes actuellement receveur à Assesse et présidente de la Fédération wallonne des receveurs régionaux. Quel a été votre parcours jusqu'ici ?**

J'ai une formation en sciences politiques et administration publique et j'ai débuté ma carrière professionnelle au sein du SPW où j'étais chargée de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement des plans de secteur

de la province de Luxembourg et des relations transfrontalières. Après sept ans au sein du SPW, je me suis inscrite à l'examen de receveur régional, que j'ai réussi. Cela fait maintenant quatorze ans que je suis receveur régional et j'ai débuté ce métier de la meilleure façon possible, en étant titulaire de recettes dans trois domaines différents : une commune, un CPAS et une zone de police. Au fil des années, j'ai été amenée à changer de recette pour diverses raisons et, pendant dix-huit mois, j'ai effectué une mission spéciale en tant que conseiller budgétaire auprès du Ministre-Président wallon. Depuis la fin de cette expérience, j'ai la charge de la commune et du CPAS d'Assesse.

**Depuis quand êtes-vous présidente de la Fédération ?**

C'est tout récent : je le suis depuis le 8 novembre 2021. Le président est toujours désigné au sein du Conseil d'administration, j'y étais en tant que présidente de la provinciale de Namur. J'ai donc proposé ma candidature, qui a été acceptée à l'unanimité. Sophie Michel, la présidente sortante, est désormais vice-présidente, ce qui me permet de garder toute son expérience et de compter sur son carnet d'adresses, ce qui est très précieux. En tout cas, cette fonction constitue, pour moi, un magnifique défi parce que la modernisation du statut des receveurs régionaux est maintenant opérationnelle. Il s'agit donc, pour moi, de

vivre cette modernisation au quotidien et d'y apporter les nuances et la pratique du terrain.

### **Votre Conseil d'administration a été renouvelé dans la foulée...**

En effet, il a été renouvelé. Il est composé des présidents de chaque province et d'une deuxième personne présentée par province. Nous avons aussi deux cooptés. Nous sommes donc, pour le moment, douze au sein du Conseil d'administration. Il y a de nouvelles têtes car il y a aussi eu des changements au niveau des provinciales. On a dès lors pu réactualiser notre C.A. Il y a une assemblée générale au moins une fois l'an et le C.A., quant à lui, va se réunir à chaque fois que c'est nécessaire.

### **Quelles sont les missions de votre Fédération ?**

De façon générale, notre Fédération a pour objectif de promouvoir et de défendre la fonction de receveur régional. L'idée est de maintenir un lien confraternel entre nous. Il s'agit aussi d'assurer notre formation et de collaborer avec toute autorité ou association pour résoudre les problèmes qui relèvent de la fonction. La Fédération a la volonté d'être présente dans tous les contacts ou dans toutes les discussions où l'expertise d'un receveur régional peut être requise ou apporter une plus-value.

### **C'est parfois un peu compliqué de comprendre la différence entre un receveur régional et un directeur financier local... Pouvez-vous nous expliquer ?**

Les missions sont exactement les mêmes et sont consacrées dans le CDLD. C'est en termes d'organisation que se situe la différence puisque les receveurs régionaux sont organisés en un système mutualiste qui dépend du gouverneur et non du pouvoir local. Vous pouvez avoir un receveur régional dans une commune de moins de 15.000 habitants ou dans un CPAS de moins de 30.000 habitants, en zone de police et en zone de secours. Le mécanisme mutualiste permet ainsi aux entités, même les plus petites, de bénéficier d'un directeur financier à temps plein, avec un profil qu'elles n'auraient vraisemblablement pas avec un local.

### **Quels seront, selon vous, les grands défis à venir de votre métier ?**

Le premier défi sera de permettre aux receveurs régionaux d'assurer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. Les entités attendent du receveur régional qu'il soit de plus en plus présent au sein de l'administration et qu'il participe de plus en plus activement à diverses réunions, dont le Codir. Or, un receveur régional est titulaire de plusieurs recettes et il ne peut pas être partout

à la fois. Donc, une priorité, pour nous, serait d'aménager le système de financement actuel pour permettre à des entités qui le souhaiteraient d'avoir le receveur régional à temps plein. Un deuxième défi serait de mettre en place un système d'accompagnement des nouveaux entrants. Cela pourrait passer par le receveur régional relais, qui existe dans les textes mais qui, à ce jour, n'a pas été consacré sur le terrain. Un troisième défi serait, en tant que Fédération, de permettre aux entités d'effectuer un choix posé et réfléchi entre un receveur régional et un directeur financier.

### **Je suppose que vous avez également, en tant que Présidente, des attentes plus particulières ?**

En effet. Un de mes premiers souhaits serait que le travail des grades légaux, au sens large du terme, soit considéré à sa juste valeur, comme une expertise technique plutôt que de connaître un repli technocrate. L'expertise est destinée, pour moi, à éclairer les décideurs des administrations. Ce choix est donc d'autant plus important que l'on est soumis à un flux constant de législations qui évoluent constamment. On attend de nous d'être des généralistes mais aussi des spécialistes. Pour ce faire, il s'agirait également de disposer de moyens humains et techniques suffisants pour l'accomplissement de notre métier. Le souhait est donc de disposer de conditions de travail valables pour mener à bien nos missions.

### **S'agirait-il également de se doter de nouveaux outils ?**

Oui, certainement. Il faudrait ainsi implémenter, dynamiser et contribuer au logiciel E-comptes et à ses développements futurs. Ce logiciel, totalement gratuit, profite tout de même à l'ensemble des communes et des CPAS. Il est donc incontournable... Une réflexion est également en cours parmi les confrères concernant la mise sur pied d'une Cour des comptes au niveau wallon. Le dernier souhait serait de redynamiser, en parfaite entente avec les directeurs financiers, le Forum des receveurs, véritable puits d'information et lieu d'échanges exceptionnel.

### **Vous évoquiez tout à l'heure la réforme des receveurs régionaux... Quel est votre avis à ce sujet ?**

Plutôt que de parler de réforme, je parlerais plutôt de modernisation. Au départ, l'objectif du Gouvernement wallon était de moderniser le statut des receveurs régionaux, qui était à l'époque hybride. On était entre un agent régional et un grade légal, ce qui rendait la situation vraiment inconfortable. Pour moi, la modernisation a eu lieu et je pense, mais je peux me tromper, qu'il n'y a plus rien sur la table. Pour rappel, nous n'avons plus d'exclusivité dans les communes de moins de 5.000 habitants, mais les communes jusqu'à 15.000 habitants sont maintenant accessibles.



**L'Union des Villes et Communes de Wallonie pense que la « mobilité » des receveurs est désormais assez intéressante. Quel est votre avis à ce sujet ?**

Par votre question, vous démontrez toute la pertinence d'un système mutualiste propre à notre profession, qui permet de remplacer rapidement un collègue absent. La réforme a voulu cadrer le remplacement d'un directeur financier par un receveur régional. L'objectif est d'aider une entité dans le besoin, mais de façon ponctuelle. On a aussi une mobilité des receveurs régionaux entre les provinces. Un receveur régional qui réussit un examen en province de Luxembourg pourra travailler en province de Namur. Cela apporte de la souplesse dans l'organisation. On ne peut que s'en réjouir.

**Autre grand dossier qui vous concerne : la réforme de la comptabilité communale. Nous aimerions connaître également votre avis à ce sujet...**

Je répondrai en deux temps. D'abord, on ne peut jamais négliger d'améliorer quelque chose qui existe. Le RGCC date de 2008 et beaucoup de choses ont évolué depuis. Les règles peuvent, elles aussi, évoluer au regard des contingences de terrain. Par ailleurs, on est face à des entités qui sont confrontées à des réalités de terrain de plus en plus compliquées. Et face à cela, le législateur, par touche, permet des ajustements budgétaires qui n'étaient pas permis jusque-là. Cela tendrait à démontrer que les règles budgétaires ne sont plus adaptées aux difficultés financières.

**Comment expliquez-vous cela ?**

Nos communes se voient attribuer de plus en plus de compétences et n'ont d'autres solutions que d'engager du personnel pour assurer ces compétences. La commune se retrouve alors à assumer les frais de personnel, les indemnités et les frais de fonctionnement sans que les recettes de transfert ne suivent. Et donc, par exemple, le Fonds des communes ne suit pas cette évolution de compétences qui sont transférées aux entités. La situation financière des communes se dégrade et on tente de résoudre cela avec des mesures ponctuelles qui touchent aux règles comptables. On est en train de faire croire qu'on arrive

à résoudre les problèmes structurels financiers par des ajustements ponctuels. Il ne faut cependant jamais perdre de vue, dans ce débat de réforme, l'aspect « contrôle démocratique » que revêtent les mécanismes d'adoption des budgets et modifications budgétaires. Donc, oui, il faut peut-être réformer mais il faut aussi arrêter de faire croire qu'en changeant une règle, la situation financière d'une commune devient tout à coup positive et magnifique.

**La fonction de receveur régional revêt donc, de facto, selon vous, un caractère pluridisciplinaire...**

Effectivement. D'une part, il doit accomplir son rôle de garant de la légalité, en collaboration avec le directeur général. D'autre part, il a un rôle désormais consacré et formalisé de conseiller de la commune. Et ce, toujours en veillant à accomplir les missions historiques, comme la tenue de la comptabilité, l'acquittement des dépenses et la perception des recettes. Être capable d'établir une analyse qui touche aux domaines des métiers de comptable, de juriste, de fiscaliste, de notaire, de banquier, de technicien, cela fait beaucoup pour une seule personne. Et il faut dénicher la perle rare, tant pour les grandes entités que pour les plus petites. Et pour les plus petites entités, le poste à pourvoir ne serait qu'un temps partiel...

**Ce sera donc là votre message de conclusion...**

En effet. Tout cela m'amène à considérer que l'existence même d'un système mutualiste tel que celui des recettes régionales, qui garantit des professionnels à temps plein, avec des examens de recrutement offrant une visibilité suffisante, se justifie. Si en amont de la réforme consacrée, il a été question de supprimer ce mécanisme pour des raisons que je vais qualifier de dogmatiques, liées au statut *sui generis* du receveur régional, rien de moins que la réalité de terrain nous a maintenus dans le paysage des pouvoirs locaux. Et finalement, ces coups de semonce auront été le déclencheur d'une réflexion prospective du législateur qui a visé à améliorer le système mutualiste des recettes régionales, au regard des missions à accomplir dans le cadre de la réforme dite du statut des grades légaux.